

MARCHÉ DE NOËL 2024

organisé par le Comité des Fêtes
et la Ville de Valdahon

RÈGLEMENT INTÉRIEUR EXTRAIT DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES SALONS ET EXPOSITIONS

Le marché de Noël aura lieu **du 4 au 8 décembre 2024** place du Général de Gaulle à Valdahon (25)

Ouverture du Marché à l'Espace Ménétrier :

Dimanche 8 décembre de 10h à 18h

Il est organisé par la Ville de VALDAHON représentée par Morgan PERRIN, marie-adjoint et par le comité des fêtes du VALDAHON, représenté par Jacky MARTIN, président.

Article 1 : Conditions d'admission

La participation à cette journée est réservée aux :

- **commerçants** : inscrits régulièrement à la chambre de Commerce de leur domicile
- **artisans** : inscrits régulièrement à la chambre des Métiers de leur domicile
- **artistes** : travailleurs indépendants qui fourniront leur numéro URSSAF
- **associations** valdahonnaises déclarées,
- **indépendants** : non commerçant (e) :
 - ne vendre que des objets personnels usagés et ou des créations artistiques réalisées à titre privé et d'activité de loisirs,
 - ne pas avoir participé à plus de deux autres manifestations de même nature, au cours de l'année civile actuelle (2023)

Clauses particulières :

- ***le débit de boissons est réservé à l'usage exclusif du Comité des Fêtes et les boissons ne pourront être servis que dans des éco-cup de la ville.***
- ***Aucune restauration ne sera possible à l'Espace Ménétrier***
- ***Aucune animation n'aura lieu à l'Espace Ménétrier***

Article 2 : dossiers et droits d'inscription

Les inscriptions se feront **avant le 31 octobre 2024**, délai de rigueur.

Tarif : **20€** par chèque à l'ordre du comité des fêtes de VALDAHON ou en numéraire.

Les formalités devront être accomplies dans les délais prévus par correspondance en respectant le délai de rigueur. Les demandes par téléphone ne seront pas recevables. Les inscriptions ne seront admises qu'accompagnées du règlement par chèque à l'ordre du comité des fêtes du Valdahon de la cotisation et des justificatifs demandés tels que prévus dans le dossier de candidature (les chèques ne seront encaissés qu'après le marché de Noël).

En cas de non-paiement de la cotisation à l'inscription, aucun emplacement ne sera réservé,

Les organisateurs ne garantissent pas la prise en compte des demandes de participation arrivées après 30 octobre 2024. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de dédit annoncé après le 21 novembre 2024.

Article 3 : Implantation

Les stands seront installés dans les salles de l'Espace Ménétrier à VALDAHON (25800). Les exposants seront répartis ces salles de l'Espace Ménétrier. Chaque exposant disposera de 2 tables et de 2 chaises. Aucun autre matériel ne sera prêté.

Article 4 : installation

L'accueil sera assuré par le comité des fêtes du Valdahon le dimanche 8 décembre à partir de 8h afin d'orienter les exposants à leur emplacement attribué pour la journée. Un chèque de caution (50€) à l'ordre du comité des fêtes du Valdahon est demandé à chaque exposant, qui ne sera pas débité pour être remis ou détruit après la manifestation une fois le stand vérifié et la constatation du respect des heures d'ouverture et de fermeture de la journée. Les horaires du dimanche sur l'emplacement déterminé devront être impérativement occupé par son titulaire avec son propre matériel dont il sera responsable et sa propre marchandise. Cette dernière devra correspondre à celle déclarée au moment de l'inscription. Les rallonges et multiprises sont à la charge de l'exposant. Toute dégradation constatée sera imputée à l'exposant. Le comité pourra disposer d'office et sans préavis de tout emplacement dont le titulaire n'aurait pas pris possession le dimanche 8 décembre à 10h sauf excuse valable.

Article 5 : clôture

Le dimanche 8 décembre 2024, chaque exposant devra débarrasser entièrement son emplacement, ranger les tables et ne laisser aucun reliquat, ni ordures sur les lieux. Des containers et sacs poubelles seront à votre disposition.

Les exposants sont responsables des dommages éventuels occasionnés par eux ou leurs préposés, aux personnes, aux biens et marchandises d'autrui ainsi qu'aux aménagements municipaux et installations accessoires.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité concernant les risques divers. Le comité des fêtes se tient à la disposition des exposants et est habilité à régler tous les cas litigieux après avoir entendu les parties.

Les exposants s'engagent à occuper leur stand en permanence pendant les heures d'ouverture le 8 décembre 2024. **La clôture est fixée à 18h avant laquelle il est demandé, pour des raisons de sécurité qu'aucun véhicule ne se rapproche de l'espace Ménétrier.**

Les organisateurs peuvent à tout moment changer les horaires de présence en raison des conditions atmosphériques ou autres. Chaque exposant sera informé par la sonorisation mise en place et de vive voix.

Article 6 : violation du règlement

En cas de violation du règlement intérieur, une commission se réunira en urgence pour l'étudier. Selon la gravité, une sanction sera prononcée qui pourra aller jusqu'à l'expulsion du marché et la perte de la caution.

Pris connaissance de ce règlement à le / /.....

Signature

FICHE DE CANDIDATURE

ESPACE MÉNÉTRIER LE 8 DECEMBRE 2024

MARCHE DE NOEL DE VALDAHON 2024

Dossier à retourner avant le 30 septembre 2024

MARTIN Jacky

Comité des fêtes du Valdahon - 15 rue Adelphe Daudey - 25800 VALDAHON

Téléphone : 0680627277

Je soussigné (e),

NOM.....Prénom.....

Enseigne.....

Activité précise.....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Tél.....Mail.....@.....

Pièces à joindre

Pour les commerçants : un extrait d'inscription au répertoire du commerce

Pour les artisans ; un extrait d'inscription au répertoire des métiers

Pour les artistes : numéro URSAFF

Pour les associations : un récépissé de déclaration de création ou modification de l'association

Pour les indépendants : Nom et adresse

Pour tous : une copie assurance responsabilité civile et une copie pièce d'identité

Tarif

20 €

Je déclare avoir reçu, pris connaissance et signé le règlement intérieur et en accepter les conditions.

Je joins

- le montant de mon inscription par chèque à l'ordre du Comité des fêtes du VALDAHON.
- le chèque de caution de 50€ à l'ordre du comité des fêtes du VALDAHON.
- la fiche de candidature complétée et signée
- les pièces à joindre

J'ai pris connaissance que ma candidature ne sera effective qu'après réception de l'ensemble des documents demandés ci-dessus et acceptation par le comité des fêtes

Fait àle / /

Signature précédée de « Lu et approuvé »

Espace réservé au Comité des Fêtes de Valdahon

Validation de la candidature

Date :

Signature de l'organisateur